



LISTE DES PIÈCES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

- Copie de l'éventuelle convocation devant la juridiction saisie
- Livret de famille, pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- Copie intégrale de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 et/ou copie intégrale de votre déclaration de revenus 2018 sur les revenus 2017 + bulletin de paie du mois de Décembre 2017
- Justificatifs de revenus actuels (notification Pôle Emploi récente et chiffrée ou 3 derniers bulletins de salaires ou tout autre justificatif)
- Attestation C.A.F. récente
- Si vous êtes dépourvu de toutes ressources, joindre une attestation sur l'honneur indiquant que vous êtes dépourvu de toute ressource

Dans ce cas, justifier de vos moyens d'existence (attestation d'hébergement, pécule versé par association...)

- 1 carnet de timbres (tarif en vigueur) - 12 TIMBRES ROUGES AUTOCOLLANTS
- 1 règlement de 13 € (en espèces ou chèque) correspondant au coût timbre de plaidoirie

Si vous êtes hébergé par une tierce personne

- Joindre copie intégrale de l'avis d'impôt 2018 de l'hébergeant ainsi que la copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer ou autre facture)
- Attestation d'hébergement en indiquant le lien de parenté avec le demandeur et précisant que la personne est hébergée provisoirement et gracieusement